

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

**extrait**



# du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2019**

**2019-043**

*Le mardi 4 juin 2019, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 27	Votes Pour : 18
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstention : 1
	Non votants : 5

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Philippe GUILLARD, Christelle LAMBERT, Martine GREAULT-CHIONNA, Jean SCHUBNEL, Gilberte RICHER, Marie-Françoise GENET, Didier PELLOT, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Brigitte CHOUTEAU, Marc PLOUZEAU, Bertrand MARCQ, Anne LUMEAU, Françoise FONFREDE, Luc CHRETIEN, Gaële BOURGEOIS, Catherine AOUILLE, Jean-Jacques LAPORTE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Luc MARTINEAU à Jean-Luc DUCHESNE, Marion FRANZELLA-SCHOOS à Jean SCHUBNEL, Michaël AUCLIN à Jean-Luc DUPONT

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Vincent BOUSSIQUE, Julien BERTRAND, Céline DELAGARDE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DUCHESNE

## **Décision modificative N° 1 budget 2019**

**La décision modificative n°1 de la ville de Chinon contient quelques ajustements budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement à la suite des notifications des dotations 2019 et à une erreur sur les opérations d'ordre en investissement.**

**Elle est présentée en équilibre.**

**Section Fonctionnement :**

- Recettes de fonctionnement : + 35 487.74 euros

o Dotations de l'Etat : + 16 001 euros.

La notification des dotations de l'Etat montre un montant plus important que les simulations faites pour la ville de Chinon notamment en ce qui concerne la dotation de solidarité rurale (+13 306 euros); sur la dotation forfaitaire la ville va percevoir 2 695 euros de plus que la dotation estimée au budget primitif.

- Recettes exceptionnelles : 7718 : 19 486.74 euros

Madame Cheminot, trésorière municipale, a fait l'objet d'un débet juridictionnel à l'issue du contrôle de la chambre régionale des comptes pour des montants versés pour des heures supplémentaires en 2013 ( 17 268.82 euros) et en 2014 (2 217.92 euros).

Ces montants ont été versés à partir d'états d'heures fournis par la collectivité mais la chambre régionale des comptes a considéré que la délibération présentait un cadre incomplet et imprécis et que dans ce cadre-là, Madame Cheminot aurait dû suspendre le paiement.

Ces heures ont été réellement effectuées par les agents. La collectivité reconnaît que la délibération était imprécise.

**Soit un total de recettes supplémentaires de 35 487.74 euros.**

- Dépenses de fonctionnement : 35 487.74 euros

Il convient d'ajuster certains chapitres :

- Dépenses exceptionnelles : + 8 000 euros.

La SCI CEKA louait un local qui servait de dojo à la ville de Chinon. Ce local a été utilisé par les associations et les écoles jusqu'au 23 octobre 2018 date à laquelle la ville a pris un arrêté de fermeture administrative. La ville a dû après cette date débarrasser toutes les réserves et remettre le local comme il avait été mis à disposition à l'origine par le propriétaire. Le bâtiment a été rendu le 30 avril 2019.

Il est nécessaire de conclure une convention transactionnelle pour régler les loyers qu'elle n'a pas pu verser à la SCI CEKA alors qu'elle a occupé les locaux pendant plusieurs mois.

La convention permet de mettre fin à toute action contentieuse ultérieure et de solder les sommes dues.

Le montant du protocole s'élève à 7 676 euros.

- Virement à la section d'investissement : + 8001 euros

- Provisions : 6875 : 19 486.74 euros

Madame Cheminot va demander une remise gracieuse pour sa mise en débet. Pour cette remise gracieuse, elle doit être appuyée de l'avis du conseil municipal : une délibération va être proposée en ce sens. Cependant la ville doit provisionner cette dépense car en cas d'acceptation de remise gracieuse c'est la collectivité qui prend en charge cette remise gracieuse.

Il est donc demandé de provisionner ce montant de 19 486.74 euros dans l'attente de la décision du Ministre de l'action et des comptes publics.

### **Section d'Investissement :**

Lors du budget primitif, il y a eu une erreur dans l'inscription des écritures d'ordre.

- Recettes d'investissement : + 8 001 euros

- Dépenses d'investissement :

- Compte 2151 - 041 (opération d'ordre) : - 25 000 euros
- Compte 21568 : autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile :  
+ 20 116 euros
- Compte 216 : objets et œuvres d'art : + 4 884 euros
- Compte 2182 : mobilier : + 8 001 euros

Il est prévu d'abonder la ligne outillage d'incendie pour mettre aux normes le quai Pasteur sur le nombre de bouches à incendie et de prévoir des crédits supplémentaires pour d'autres endroits de Chinon qui nécessiteraient une mise aux normes : + 20 116 euros.

Il y a eu un souci au niveau des peintures dans la collégiale Saint-Mexme : une infiltration d'eau a endommagé ces fresques et il est nécessaire de procéder à leur restauration pour un montant de 4 884 euros.

Il est nécessaire de changer les tableaux dans certaines écoles et la dépense n'avait pas été prévue au budget. De plus le reste de la somme en investissement sera également affectée à l'achat de rideaux dans les écoles ; cela permettra d'équiper des classes supplémentaires.

M CHRETIEN, Mme BOURGEOIS, Mme AOUILLE, M. LAPORTE, Mme CHOUTEAU *ne prennent pas part au vote*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 1 du Budget 2019 de la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** la constitution d'une provision liée à la demande de remise gracieuse de Madame CHEMINOT pour sa mise en débet juridictionnel d'un montant de 19 486.74 euros.

Fait à CHINON, le 5 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **12 JUIN 2019**

de la publication le **12 JUIN 2019**

Fait à CHINON le **12 JUIN 2019**

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

